

Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Informations financières
au 31 mars 2024

Rapport de mission de compilation	2
Informations financières	
Résultats et actif net	3
Situation financière	4
Notes complémentaires	5

Rapport de mission de compilation

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
300, boul. de l'Hôtel-de-Ville
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 5C6

T 418 862-6396

Aux administrateurs de
Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, l'état de la situation financière de l'organisme Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine au 31 mars 2024, l'état des résultats et actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées (ci-après « les informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, *Missions de compilation*, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Avant la compilation des informations financières de Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, nous avons préparé des écritures de journal ayant une incidence importante sur les informations financières.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

1

Rivière-du-Loup
Le 12 avril 2024

¹ CPA, permis de CPA n° 128114

Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Résultats et actif net et évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Congrès 2023	34 096	
Cotisations des membres	31 985	27 158
Revenus de formation permanente	250	
Intérêts gagnés	1 155	417
	<u>67 486</u>	<u>27 575</u>
Charges		
Congrès 2023	33 845	
Conseil d'administration	1 425	8 065
Frais de voyages pour assermentations	4 934	5 558
Allocation pour réunion du Barreau du Québec	5 100	5 385
Honoraires professionnels	5 925	2 650
Indemnités aux officiers	1 200	
Projet Capsules	4 375	
Rentrée judiciaire	2 023	1 647
Journée du barreau	1 967	
Secrétariat, fournitures de bureau et impressions	766	1 828
Assemblée générale annuelle	1 800	674
Dons, cadeaux et hommages	1 066	4 687
Congrès - Association des Barreaux de Province	868	
Frais de formation permanente	500	
Frais de voyages - Exécutif	500	200
Conférences téléphoniques - Exécutif		158
Association professionnelle des avocates et avocats du Québec		300
Frais bancaires	295	490
	<u>66 589</u>	<u>31 642</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	897	(4 067)
Actif net au début	<u>80 082</u>	<u>84 149</u>
Actif net à la fin	<u>80 979</u>	<u>80 082</u>

Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	51 963	18 849
Dépôts à terme	26 203	61 456
Débiteurs	<u>2 813</u>	<u> </u>
	<u>80 979</u>	<u>80 305</u>
PASSIF		
Court terme		
Taxes de vente à payer		223
ACTIF NET		
Non affecté	<u>80 979</u>	<u>80 082</u>
	<u>80 979</u>	<u>80 305</u>

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, qui est légalement constitué en corporation par une loi spéciale du 29 juin 1967, est formé d'avocats qui y sont inscrits et possède tous les pouvoirs attribués aux corporations civiles par les Lois du Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La méthode de comptabilité appliquée dans l'établissement des informations financières se fonde sur le coût historique, compte tenu des opérations de trésorerie ainsi que des éléments reflétés dans les informations financières, en tenant compte des particularités suivantes :

- les produits sont comptabilisés au moment où ils sont facturés;
- les revenus de placements sont comptabilisés au moment où les sommes sont gagnées.

3 - FORMATION PERMANENTE

Les revenus de formation permanente, qui ont été perçus depuis le 1er avril 2003, sont au montant de 25 491 \$, et les dépenses pour cette même période sont au montant de 25 222 \$.